



SIVOS de Saint-Vit
Collège Jean Jaurès – 25410 Saint-Vit

INFOS MA CANTINE
2022-2023 Numéro 1



➔ Pour prendre connaissance
des menus

Vous pouvez consulter les menus sur [pronote](#)

Ou téléchargez l'Appli Bon App

<https://apptable.elior.com/inscription>

Application accessible depuis un smartphone, un ordinateur ou une tablette proposée par Elior dans le souci de répondre aux besoins d'amélioration de communication avec les familles et de valoriser votre restauration.

➔ **TICKET OU CARTE DE CANTINE**

- **Les élèves externes** peuvent déjeuner ponctuellement en achetant un ticket.

Tarif du ticket : 5€40

Les tickets peuvent être achetés au bureau du Sivos, situé dans le restaurant scolaire, de préférence entre 10h20 et 10h40.

Le règlement peut s'effectuer en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor Public.

Il est possible également d'acheter un ticket pour les repas **en dehors des forfaits** 1,2 et 3 jours.

- **Les élèves demi-pensionnaires déjeunent avec une carte** qui permet le déblocage d'un plateau nécessaire pour le repas. **Chaque élève doit se rendre au collège avec sa carte et en prendre soin.** Toute carte qui ne fonctionne plus doit être renouvelée au plus tôt : la demande doit être faite au bureau du SIVOS situé dans le restaurant scolaire. **En cas d'oubli ou de perte, l'élève doit se procurer un bon au Bureau de la Vie Scolaire et déjeunera à 12h15 s'il reprend à 13h00 et à 13h15 s'il reprend à 14h00.** Au moment du passage au restaurant scolaire un plateau lui sera remis en échange du ticket d'oubli.

Vous trouverez les informations relatives à la facturation la demi-pension à la fin de ce document : tarif, échéancier, aides, etc.

➔ Le Restaurant scolaire & ses Animations

En juin 2022, une animation kermesse avait eu lieu à l'occasion de la fête de la musique et de la fin d'année.

Mardi 21 Juin
Ambiance

KERMESSE

dans ton restaurant !

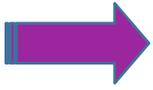
Jeu des tickets

Lots à gagner

Un moment très apprécié par les élèves.

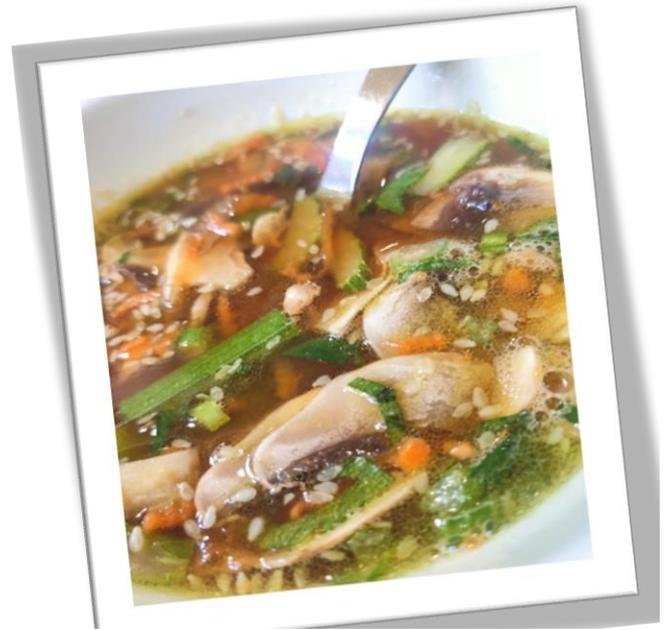
Au menu de cette belle journée
Gourmandises festives, jeux et bonne humeur.





Du 10 au 16 octobre 2022 : La Semaine du Goût

Elior Restauration Enseignement a organisé son animation baptisée « Tous fous du goût » pour la deuxième année consécutive.



Soupe miso



Les jeunes convives des restaurants scolaires sont partis à la découverte des aliments et des saveurs !

Avec « Tous fous du goût », les équipes Elior ont permis aux élèves de découvrir des ingrédients cachés à travers des recettes « sucrées/salées ». Une animation on ne peut plus ludique pour savourer des mariages culinaires surprenants et gourmands, comme le cervelas ou la salade de riz vinaigrette agrume, le chou blanc vinaigrette fruits rouge, le chou-fleur tzatziki, les champignons crémeux poivron-carottes, le filet de lieu sauce butternut, les petits pois laqués miel orange, les pennés sauce fromagère, les verrines intensément chocolat, les crêpes caramel au beurre salé.

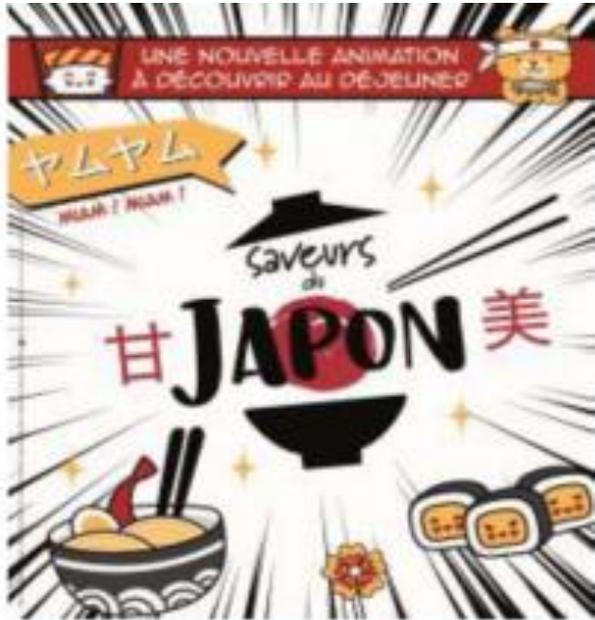
Pour faire du moment du repas, un instant goûteux et convivial.

Pour éveiller les papilles et transmettre les bonnes pratiques alimentaires



Les 24 et 25 novembre « Saveurs du Japon »

Les animations permettent d'aller au-delà du service de restauration.
Les repas deviennent l'occasion de joyeux partages et de riches découvertes.
Elles invitent la découverte de cultures, de saveurs, de mets.



Saveur du Japon

Lors des animations
les élèves qui n'ont pas de carte
ou qui ne déjeunent pas tous les jours
peuvent acheter un ticket
dans le bureau du Sivos
situé dans le restaurant scolaire
5€40
Règlement en espèces
ou en chèque à l'ordre du Trésor Public

Au fil des éditions des « Infos Ma Cantine »

nous continuerons de vous informer sur les animations
mais aussi sur les produits, leur origine,
la sensibilisation auprès des élèves.

L'an passé les Eco-délégués ont mis en place des actions
pour encourager leurs camarades à lutter contre le gaspillage,
à prendre conscience de la place donnée au développement durable, etc.
Nous associerons les nouveaux Eco-délégués à la vie du restaurant scolaire
et nous vous tiendrons informés de leurs interventions pour cette année scolaire 2022-2023.



Les élèves qui passent au self
ont toujours la possibilité
de demander aux agents de restauration
de réajuster leur assiette : « trop ou pas assez »
pour que chacun mange à sa faim
& ne pas jeter.



FACTURATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les tarifs 2021 ont été maintenus par le Conseil Départemental pour l'année 2022.
Les tarifs 2023 seront fixés par le Conseil Départemental fin 2022.

Aussi, les élèves, inscrits en forfait 1, 2 ou 3 jours, qui souhaitent déjeuner en plus des jours habituels devront acheter un ticket repas. (Exemple un élève au forfait 2 jours Lundi Jeudi devra acheter un ticket s'il souhaite exceptionnellement déjeuner un mardi).

Tarif du ticket : 5€40

➤ Pour les élèves demi-pensionnaires, la facturation de la demi-pension est :



Trimestrielle pour les familles n'ayant pas opté pour le prélèvement

La facture septembre décembre sera établie début décembre ; la facture janvier mars sera établie mi-mars ; la facture avril juillet sera établie fin juin.

Vous pouvez régler avec votre carte bleue en suivant les instructions figurant sur votre facture ou effectuer le règlement dans un bureau de tabac.

Il est bien sûr toujours possible de régler en chèque, virement ou espèces auprès du Service de Gestion Comptable – 16 place Cassin – BP 2129 – 25052 Besançon Cedex.

TRIMESTRES	Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours	Forfait 1 jour
Janvier Mars	158€40	142€56	104€94	57€42
Avril Juin	158€40	142€56	104€94	57€42
Septembre Décembre	201€60	181€44	133€56	73€08
Remise d'ordre	3€60	4€32	4€77	5€22



Mensuelle pour les familles ayant opté pour le prélèvement

TRIMESTRES	Prélèvements	Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours	Forfait 1 jour
Septembre à décembre	10/11	67€20	60€48	44€52	24€36
	10/12	67€20	60€48	44€52	24€36
	10/01	67€20	60€48	44€52	24€36
Janvier à mars	10/02	52€80	47€52	34€98	19€14
	10/03	52€80	47€52	34€98	19€14
	10/04	52€80	47€52	34€98	19€14
Avril à juillet	10/05	52€80	47€52	34€98	19€14
	10/06	52€80	47€52	34€98	19€14
	10/07	52€80	47€52	34€98	19€14

Les factures sont imprimées par un centre éditique et vous parviendront par voie postale. Les déductions de repas, prévues par le règlement du service départemental de restauration scolaire, seront effectuées sur la dernière facture du trimestre pour l'option du prélèvement mensuel soit sur les factures prélevées les 10 janvier, 10 avril et 10 juillet 2023.

Pour toutes questions ou précisions :
contact@sivossaint-vit.fr



AIDE AUX FAMILLES



Bourses nationales

Les bourses sont attribuées par l'Education Nationale après examen d'un dossier avec pièces justificatives (revenu imposable, nombre d'enfants à charge, etc).

La demande de bourse est une démarche individuelle des familles en début d'année scolaire suite à une information générale faite par le collège. La demande doit être effectuée en ligne en créant un compte [sur https://educonnect.education.gouv.fr](https://educonnect.education.gouv.fr) au plus tard le 20 octobre 2022.



Fonds social

Des fonds sociaux permettent au collège d'aider les élèves et les familles en difficulté économique. Le fonds social collégien est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les familles pour supporter certaines dépenses liées à la scolarité de leurs enfants ; cette aide ponctuelle et exceptionnelle peut notamment concerner des dépenses relatives à la demi-pension.

Les aides sont accordées par le Chef d'Etablissement assisté par une commission d'aide sociale qui se réunit une fois par trimestre.

La demande de fonds social est une démarche individuelle des familles auprès du Chef d'Etablissement ou de l'Assistante Sociale du Collège qui vous remettra les documents pour constituer un dossier afin de solliciter une aide pour le trimestre en cours.



Cantine pour tous

Le dispositif « Cantine pour Tous » mis en place par le Département du Doubs est applicable aux élèves boursiers demi-pensionnaires.

L'aide départementale correspond à la moitié du coût résiduel après déduction des éventuelles remises d'ordre et de la bourse nationale.

Elle est déduite automatiquement des factures pour les élèves boursiers sans démarche des familles.

**En cas de difficultés financières
vous pouvez contacter**

**Madame Clerc, assistante sociale du collège,
03 81 87 70 62**

mylene.clerc@ac-besancon.fr

ou

**Madame Michelot, secrétaire du Sivos
03 81 55 10 75**

contact@sivossaint-vit.fr



Restauration scolaire

